



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 56316

Texte de la question

L'interprofession nationale porcine s'est mobilisée pour que la grippe A-H1N1 ne soit plus appelée «grippe porcine » du fait que cette épidémie liée au virus H1N1 corresponde à une épidémie humaine et non à une épizootie. Aussi, les affiches relatives à ce problème sanitaire, déposées dans les gares ou les aéroports, mentionnent toujours « informations sur la grippe porcine ». Cette appellation porte un grand préjudice à l'image de la filière porcine alors même qu'il n'y a aucun risque sanitaire à consommer de la viande de porc. C'est pourquoi M. Jean-Charles Taugourdeau demande à Mme la ministre de la santé et des sports s'il est envisagé le remplacement de ces affiches, puisqu'il est à craindre que cette épidémie ne soit pas enrayée de sitôt.

Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56316

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7379

Réponse publiée le : 29 septembre 2009, page 9298